

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 1 mai 2024 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest :

Mme Mélanie Lavallée
M. Stéphane Arbour
Mme Lyne Rivest
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Absent: Mme Jade Charest

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 3 avril 2024
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Compte du mois
- 8- Congrès FQM 26-28 septembre
- 9- Demande d'autorisation / Aux bonheurs des aînés Lanaudière
- 10- Planification des besoins d'espace / Centre de service scolaire des Samares
- 11- Demande de contribution financière 2024 / Réseau des femmes élus de Lanaudière
- 12- Renouvellement contrat / Le Carrefour canin de Lanaudière
- 13- Soumission pose d'asphalte
- 14- Varia
- 15- Période de question
- 16- Levée de l'assemblée

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2024-05-032

Sur proposition M. Denis Parent appuyé par Mme Lyne Rivest, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2024

R.2024-05-033

Sur proposition de Mme Mélanie Lavallée **appuyé par** M. Stéphane Arbour, il est **unanimentement résolu d'adopter** le procès-verbal du 3 avril 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

5- DEMANDE VERBALE

Aucune demande verbale

6- CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de deux cent seize mille huit cent soixante-dix-huit et quatre-vingt-dix-neuf dollars (216 878.99\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 539 808.69\$.

7- COMPTES DU MOIS

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de seize mille cent soixante-cinq et treize dollars (16 165.13\$) chèques numéro 202400054 à 202400066 et un montant de 22 590,85\$ en paiement sur accès D'affaires.

R 2024-05-034

Sur proposition de M. Stéphane Arbour **appuyé par** M. Denis Parent, **il est unanimentement résolu** d'accepter les comptes payés et à payer au montant de de seize mille cent soixante-cinq et treize dollars (16 165.13\$) chèques numéro 202400054 à 202400066 et un montant de 22 590,85\$ en paiement sur accès D'affaires.

ADOPTÉE

8- CONGRÈS DE LA FQM 26 – 28 SEPTEMBRE

Remis à une séance ultérieure.

9- DEMANDE D'AUTORISATION / AUX BONHEURS DES AÎNÉS LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT qu'Aux bonheurs des aînés de Lanaudière demande au conseil municipal de Village Saint-Pierre l'autorisation de tenir un pont payant au coin du chemin Village St-Pierre nord et chemin St-Jacques pour financer les services offerts aux aînés de la communauté;

EN CONSÉQUENCE

R 2024-05-035

Il est proposé par Mme Mélanie Lavallée

Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise Aux bonheurs des aînés de Lanaudière à tenir un pont payant au coin du Village St-Pierre nord et chemin St-Jacques pour financer les services offerts aux aînés de la communauté.

ADOPTÉE

10- PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE / CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES SAMARES

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire des Samares à déposé un document sur la planification des besoins d'espaces pour janvier 2024;

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire des Samares demande à la municipalité conformément à l'article 272.7 de la Loi sur l'instruction publique si elle approuve ou refuse leur planification des besoins d'espaces;

EN CONSÉQUENCE

R 2024-05-036

Il est proposé par M. Benoit Duval

Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre Approuve leur planification des besoins d'espaces.

ADOPTÉE

11- DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2024 / RÉSEAU DES FEMMES ÉLUS DE LANAUDIÈRE

Aucune proposition

12- RENOUVELLEMENT CONTRAT / LE CARREFOUR CANIN DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit retenir les services d'un contrôleur pour l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, P-38.002 r. 1 ainsi que de son règlement 2020-067, concernant les animaux;

EN CONSÉQUENCE

R 2024-05-037

Il est proposé par M. Stéphane Arbour

Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre renouvelle le contrat pour la surveillance, le contrôle et le ramassage des animaux sur son territoire pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31, mai 2025

et aux termes du contrat, si aucun avis contraire d'une part ou de l'autre n'a été reçu au plus tard (90^e) jour précédant la date de terminaison du

contrat, le contrat est automatiquement renouvelé pour une période d'un an avec les mêmes termes et conditions + IPC, le cas échéant au

Carrefour canin de Lanaudière.

ADOPTÉE

13- SOUMISSION POSE D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été demandées pour la pose d'asphalte dans les rues de la municipalité et que deux ont été déposées en date du 1 mai 2024 à 11hrs;

Marion Asphalte	13.00\$ m ²
Postras Asphalte	14.00\$ m ² et 15.50\$ m ²

EN CONSÉQUENCE

R 2024-05-038

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le contrat pour la pose d'asphalte dans les rues de la municipalité soit octroyé à l'entrepreneur Marion Asphalte pour une dépense de 13\$ m².

ADOPTÉE

14- VARIA

15- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

16-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2024-05-039

Il est proposé par Mme Lyne Rivest
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

ADOPTÉE

Roland Charest
Maire

Édith Gagné
Directrice générale, Greffière-trésorière